

une comparaison entre l'Est et l'Ouest, sujet qui, à mon sens, offre toujours quelque danger. Je sais que certains cultivateurs de l'Est ont essuyé des pertes, mais je me permettrai de rappeler à l'honorable député que la situation de l'ouest de notre pays a été presque sans précédent. Nous ne cherchons pas à mettre en lumière un coin de province, mais bien toute une région exposée à des risques plus grands que n'en connaissent la plupart des régions agricoles du monde entier. Nous souffrons de périodes prolongées de sécheresse et aussi de récoltes déficitaires qui se répètent et je tiens à faire observer à l'honorable député que cet état de chose n'est pas attribuable à la guerre ou à quoi que ce soit qui dépend de notre volonté. C'était un cas de force majeure. J'approuve de tout cœur l'honorable député de Macdonald qui a dit qu'une enquête approfondie devrait être conduite sur cette question de l'impôt sur l'agriculture. Cette question est beaucoup plus vaste que celle de l'impôt sur le revenu. Et j'ajouterai que si l'on étudie les chiffres du recensement pour les provinces des Prairies, on comprendra qu'il y a une raison pour que des milliers et plusieurs centaines de mille gens aient quitté la région des Prairies. Qu'est-il arrivé? C'est une longue crise économique durant laquelle les gens ne pouvaient gagner leur vie. C'est là ce qui s'est produit, et il ne faut pas l'oublier.

Personne d'entre nous ne désire soulever une section du pays contre l'autre. De fait, l'agriculture dans tout le pays a souffert de la crise économique. C'est une industrie qui requiert peut-être un traitement différent de celui que l'on peut appliquer aux autres industries. Comme je l'ai dit, durant la guerre nous avons favorisé certaines industries. L'agriculture souffre de ce que les prix ont été fixés en une période de baisse. Nombreux sont ceux qui croient qu'en général les prix fixés étaient au-dessous de la moyenne du coût de production dans la plupart des régions du pays. Ne l'oublions pas.

Nous ne demandons pas un traitement de faveur contre toute autre industrie, mais nous voulons exposer au comité nos idées relativement à la mesure de justice à laquelle nous avons droit; voilà tout.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député de Rosetown-Biggarr et l'honorable député de Yorkton disent que l'année 1942 a été une meilleure année pour la classe agricole que toute autre année récente. Quelqu'un a dit, si je ne me trompe, qu'elle a été la meilleure connue. C'est ce qui m'intrigue. Je ne puis comprendre ce désaccord.

M. COLDWELL: De fait, je ne pense pas avoir dit cela.

[M Coldwell.]

L'hon. M. ILSLEY: C'est peut-être l'honorable député de Macdonald qui l'a dit.

M. COLDWELL: Je n'ai pas dit cela; mais j'admets qu'il y a beaucoup de vrai dans cette affirmation, si elle a été faite. Toutefois, le ministre prend au hasard une année sur les quinze dernières, alors qu'une très vaste région n'a pratiquement pas reçu de revenu. Même si l'année dernière a été fructueuse, elle ne l'a été que grâce à des conditions atmosphériques exceptionnelles, conditions dont nous ne jouirons pas de si tôt. Je ne crois pas que nous devrions choisir 1942 pour établir la base de l'impôt, car nous ne reverrons pas une aussi bonne année d'ici bien longtemps.

M. WEIR: Le ministre a souligné la déclaration que j'ai faite au sujet d'un plus fort revenu en 1942. Je l'admets. Cela m'incite de nouveau à attirer l'attention sur la résolution n° 8 où l'on choisit l'année 1942 comme base pour reporter une perte, pour les fins de l'impôt sur le revenu, sur deux années à venir. C'est le point que je tiens à faire ressortir.

Mais il en est un autre sur lequel j'attire l'attention du ministre, car il fait partie intégrante du principe de l'application de cet impôt à l'agriculture, à savoir qu'en 1941 le système des contingents était en vigueur. Une forte partie de la récolte de cette année-là avait été écoulée l'année suivante. De même, nous sommes encore incapables de tirer profit des conditions de mise sur le marché, à cause de circonstances sur lesquelles le cultivateur n'exerce aucun contrôle.

Puis, il faut tenir compte d'un facteur important dont j'ai pu observer les conséquences l'année dernière. Vu cet accroissement de revenu, quelques cultivateurs perspicaces ont voulu profiter de la situation en retardant les expéditions de bétail, particulièrement des pores, jusqu'à l'expiration de l'année civile, afin que les recettes qu'ils en retireraient n'apparaissent pas dans leur rapport sur l'impôt de l'année précédente.

Toutes ces choses apparaissent au tableau. Elles soulignent de façon particulière combien il est difficile d'en arriver à un programme d'application générale. Voilà pourquoi j'ai d'abord proposé qu'on étudiât la question en vue de répartir l'impôt sur une période de plusieurs années.

Je ne ferai qu'une seule autre observation relativement à un point soulevé au cours du débat. Il s'agit d'un autre cas où les gens tentent d'établir des comparaisons entre des catégories différentes de la collectivité. On a mentionné les produits que le cultivateur obtient de sa ferme pour sa propre consommation. On constatera, je crois, que le cultivateur garde pour lui l'œuf qui est petit ou